



## PROCES-VERBAL No 4 Séance du Conseil communal Lundi 6 mars 2017 à 20h.

**Présidence** : M. Christian MONGENET, Président

**Procès-verbal** : Mme Monique ROBIN, Secrétaire

Le Président ouvre la séance à 20h., salue les Membres du Conseil, la Municipalité, le public et la presse et dit que le Conseil a été valablement convoqué le 16 février 2017.

### 1. Appel

La Secrétaire procède à l'appel. Il ressort que 37 Conseillers sont présents.

Excusés: M. Steve Aeschlimann, M. Eric Bölcs, M. Pierre Ducret, M. Pascal Jotterand,  
M. Jean-Claude Tardy.

Absents: M. Philippe Hirsiger, M. Jean-Jacques Roth, M. Billy Warpelin.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut siéger et délibérer.

### 2. Approbation de l'ordre du jour

M. Cyril DUC, au sujet du point 7 de l'ordre du jour, demande si les nominations des commissions auront lieu ce soir.

Le Président répond que le but était de nommer des Conseillers intéressés à ces préavis simples, l'un étant pratiquement prêt, et ajoute que c'est une procédure exceptionnelle.

M. Cyril DUC dit qu'il a pris note que ce sont des sujets de moindre importance et si la procédure de nomination est exceptionnelle, il l'accepte.

M. Frédéric ANSERMET demande à ce que le caractère exceptionnel de la nomination soit noté au procès-verbal pour que les paroles ne s'envolent pas.

La parole n'étant plus demandée, l'ordre du jour sera suivi tel que présenté.

### 3. Approbation du procès-verbal No 3 de la séance du 5 décembre 2016

M. Gérard ROBIN dit que le document du plan d'investissement annexe du procès-verbal est à peine visible et souhaiterait un document plus grand.

M. Eric LINN répond que c'est un condensé mais qu'il produira un document plus lisible.

Mme Nicole HEUSCH déclare que, pour elle, ce document est parfaitement lisible.

M. William WRIGHT dit qu'il reçoit les documents du Conseil par courriel et que ce document n'y était pas joint.

Le Président répond que le document amélioré sera envoyé dans le prochain courriel.

Aucune autre modification n'étant demandée, le Président passe au vote à main levée.

Le procès-verbal du 24 octobre 2016 est accepté par 35 voix, 2 abstentions.

### 4. Communication du bureau

Le Président dit que lors de la précédente législature, la moyenne d'âge était de 57 1/4 ans, maintenant, elle est légèrement descendue à 55 2/5 ans.

Le Président revient sur la demande de projection des documents du Conseil et explique que ce sera le cas pour certains mais que ce n'est pas nécessaire pour les rapports.

Le Président informe qu'une séance sur la nouvelle péréquation est prévue et que les intéressés peuvent s'annoncer à lui à la fin de la séance.

Le Président informe que des documents informatifs sur le sujet sont à disposition, également à la fin de la séance.

## 5. Préavis municipaux

- 01-2017 : modifications de 2 articles des statuts de l'ASIME de compétence communale

Le Président donne la parole à Mme Isabelle CHAPPUIS AESCHLIMANN, Présidente-rapporteuse, pour la lecture des conclusions du rapport de la commission ad hoc.

M. Reto DORTA constate qu'il n'y a pas d'augmentation du plafond de l'endettement.

M. Andreas SUTTER répond qu'il y en a un, pour Tolochenaz il est à hauteur de CHF 172'000.-.

M. Reto DORTA revient sur le plan des investissements et dit que ce montant ne s'y trouve pas.

M. Eric LINN répond que les choses vont évoluer, que les cautions communales seront séparées, que les associations n'entrent pas encore en ligne mais toutes ont un plafond d'endettement, ce sera alors une nécessité d'en tenir compte.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote à main levée.

Le préavis 01-2017 est accepté par 35 voix  
(2 abstentions)

- 02-2017 : RC 69, aménagements à charge de la Commune  
demande de crédit de CHF 500'000.-

Le Président précise qu'il y a une erreur dans le calcul, constatée par la Commission des finances, et dit qu'un amendement émane de la Municipalité.

Le Président donne la parole à la Présidente-rapporteuse, Mme Laurence THEYS, qui lit les conclusions du rapport de la Commission ad hoc.

Le Président donne la parole à M. Etienne FREYMOND, rapporteur de la Commission des finances, qui lit le rapport.

Le Président lit l'amendement de la Municipalité indiquant que, suite à une erreur de calcul, la demande de crédit est de CHF 520'000.- au lieu de CHF 500'000.- et l'emprunt bancaire de CHF. 360'000.- au lieu de CHF 340'000.-.

M. Philippe PETIGNAT relève que selon les dates de la première convention, il y a du retard dans la construction du giratoire définitif à la Longeraie, qu'il était prévu qu'il soit terminé dès la fin du chantier des bâtiments, ce qui est le cas depuis longtemps.

Salvatore GUARNA répond que ce giratoire est payé par le propriétaire des bâtiments et que la convention demandait un giratoire provisoire et le définitif sera exécuté prochainement.

Le Président explique que la votation se fera d'abord sur l'amendement, puis sur le préavis, soit amendé, soit tel que présenté.

M. Salvatore GUARNA présente en projection le futur giratoire, donne des précisions sur l'emplacement des travaux, dit qu'ils devraient débuter le mois prochain et que la mise à l'enquête date de deux ans.

Mme Nicole HEUSCH demande s'il y a expropriation pour la piste cyclable.

M. Salvatore GUARNA répond que l'expropriation a déjà été faite mais uniquement pour le giratoire.

M. Martin ZWAHLEN note qu'à la montée, le trottoir n'est pas continu.

M. Philippe PETIGNAT demande si les parois antibruit indiquées en rouge sont aux frais du Canton et selon quels critères.

M. Salvatore GUARNA répond que lorsque la maison date d'avant 1985, la paroi est à 100% aux frais du canton.

Mme Catherine RODRIGUES demande si les nouveaux collecteurs sont en rapport avec l'augmentation de la population.

M. Salvatore GUARNA répond que oui en partie mais également à cause de l'état. Les grosses dépenses sont pour la creuse et concernent les eaux usées et les eaux claires.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote de l'amendement qui corrige l'erreur de calcul à main levée.

L'amendement est accepté par 33 voix, 1 refus, 3 abstentions.

Le préavis 02-2017 amendé est accepté par 33 voix  
(1 refus, 3 abstentions)

## 6. Paroles à nos délégués aux associations intercommunales

M. Reto DORTA, délégué du Conseil intercommunal de l'ERM, explique que M. Salvatore GUARNA fait partie du Comité de direction (CODIR), que M. Olivier JEANNERET est membre fixe, que lui-même est membre variable, que la secrétaire est Mme Monique Robin et qu'ainsi Tolochenaz y est bien représenté. Il informe que faute d'objet, la séance du 8 mars a été annulée et explique les différents travaux et projets en cours, le système des contributions concernant les micropolluants qui seront d'ailleurs traités par l'ERM de Morges dès 2022-2025.

M. Salvatore GUARNA précise qu'il y aura à terme moins de stations d'épuration mais qu'elles seront plus importantes, l'ERM devrait compter bientôt 15 communes raccordées.

Le Président, M. Christian MONGENET, délégué du Conseil intercommunal de l'AIEB, informe qu'il y aura deux préavis à la séance qui aura lieu le lendemain.

M. Salvatore GUARNA, membre du CODIR de l'AIEB, montre un plan et explique les travaux qui concerneront la commune de Tolochenaz.

Mme Martine BLAUTH, déléguée de l'ASIME, présente le Centre Marcel Barbey dans la commune du Lieu et dit qu'il ne pourra pas être rénové avant l'année prochaine impliquant la prolongation de l'utilisation des Grandes-Roches en attendant.

M. Andreas Sutter projette la carte pour indiquer où se trouve ce centre et explique l'endroit.

## 7. Désignation de Commission

- Présentation du projet du préavis No 3 et désignation de la Commission

Le Président dit que les Conseillers ont reçu le projet du préavis 3 « Installation d'un terrain multisports et d'une piste de course – Demande de crédit CHF 140'000.-».

Le Syndic explique que dans la cour de l'école, le terrain de football et basket actuel est en béton et que le Canton a envoyé des directives pour des subventions en cas de remplacement du béton par un sol synthétique, ceci étant demandé par les écoles ainsi qu'une meilleure piste de course. Il ajoute que la désignation de la Commission en séance de Conseil est pratiquée par d'autres communes et permet plus de liberté à chacun de choisir le sujet qui l'intéresse.

M. Cyril DUC demande s'il est possible de poser des questions.

M. Salvatore GUARNA répond que non, il ne s'agit que de nommer la Commission.

Se proposent pour le futur préavis No 3:

**Mmes Brigitte BEGUIN, Bénédicte STEINHÄUSLIN GUTIERREZ, Laurence THEYS,  
MM. Steve AESCHLIMANN, Cyril DUC, Francis FOLLY, Gérard ROBIN.**

M. Etienne FREYMOND demande si la Commission des finances sera également convoquée.

Le Président confirme étant donné qu'une demande de crédit est faite.

M. Cyril DUC dit qu'il y a le nombre juste de personnes, le scrutin de liste pourrait être tacite.

Le Président confirme et passe au vote pour l'acceptation de l'élection tacite.

L'élection tacite de la Commission est acceptée par 29 voix  
(8 abstentions)

M. Reto DORTA demande l'inscription au PV que cette méthode de procéder est et demeurera exceptionnelle.

- Agrandissement de l'UAPE et désignation de la Commission

Le Président dit que le locataire de la Maison Blanche étant parti, il est maintenant possible de procéder à l'agrandissement de l'UAPE.

M. Andreas SUTTER explique qu'il y a un manque de place et que cet agrandissement arrive à point, que l'UAPE est demandée même à Tolochenaz car juste à côté de l'école et sur un axe de transfert. Il ajoute que le cachet du bâtiment sera conservé, que le projet sera présenté en juin et les travaux pourraient se faire pendant juillet et août et terminés pour la rentrée. Il demande que les personnes intéressées pour cette Commission se proposent en ajoutant que le projet sera prêt en avril et que la première séance aura lieu le 15 mai 2017.

M. Reto DORTA voudrait savoir d'où viennent les enfants.

M. Andreas SUTTER répond que ce sont des enfants de la 1ère à la 6ème P et essentiellement scolarisés à Tolochenaz et à Lully. Il précise que toute famille faisant partie des communes de l'AJEMA voit ses enfants scolarisés proche du domicile. Il ajoute que les parents doivent s'annoncer à l'AJEMA puis le dossier est transmis à l'UAPE de Tolochenaz. Il termine en précisant que l'UAPE sera probablement aussi ouverte le mercredi car la demande est là.

Mme Nicole HEUSCH dit que s'il y a plus d'effectif d'enfants, il y aura donc plus de personnel.  
M. Sutter répond par l'affirmative et que tout sera expliqué lors de la présentation du préavis.  
M. Cyril DUC demande des précisions pour la convocation des deux commissions.  
Le Président répond que l'envoi des convocations avec les documents sera fait dans les temps.  
Se proposent pour l'agrandissement de l'UAPE :

**Mmes Martine BLAETH, Isabelle CHAPPUIS AESCHLIMANN, Christelle DOSSIOS,  
MM. Frédéric ANSERMET, Hugues SALOME, Matthieu THIBAUT, Sacha VARONE.**

Le Président passe au vote de l'élection tacite puisqu'il y a le nombre exact de candidats.

L'élection tacite de la Commission est acceptée par 29 voix  
(8 abstentions)

M. Cyril DUC demande s'il est correct que Mme Isabelle CHAPPUIS AESCHLIMANN présente son mari M. Steve AESCHLIMANN, absent à cette séance de Conseil.

Le Président répond qu'une personne absente est éligible pour autant qu'elle ait été assermentée, ce qui est le cas de M. Steve AESCHLIMANN, c'est donc correct.

### 8. Communications de la Municipalité

M. Salvatore GUARNA dit que le PGA est revenu du canton et qu'il y a des modifications à apporter avant de le retourner au canton.

M. Olivier JEANNERET dit que depuis deux semaines, le temps de parcage est de quatre heures, de ce fait, il y a moins de voitures et les sociétés n'y mettent plus leurs véhicules.

M. Etienne FREYMOND rappelle que les habitants de Tolochenaz peuvent avoir un macaron et demande comment faire lors de la sortie des aînés si le véhicule reste pour la journée.

M. Olivier JEANNERET répond qu'effectivement il est possible d'avoir un macaron et même pour seulement une journée, ce qui est idéal pour la sortie des aînés.

M. Andreas SUTTER explique que la suite pour les seniors est la création d'une association: « la vie d'ici » sous la présidence de M. Daniel WARPELIN, que la passation aura lieu le 5 avril, Pro Senectute ayant fini son mandat.

M. Salvatore GUARNA excuse l'absence de M. Robert CHEVALIER.

### 9. Divers et propositions individuelles

M. Gérard ROBIN revient sur l'article « Paroles de syndic » dans le journal de Morges du 24 février 2017 et s'adresse à M. Salvatore GUARNA pour lui rappeler que le referendum sur le plan de quartier En Cornachon a été voté par le Conseil communal et non pas, comme il le prétend, par intérêt personnel de quelques citoyens. S'il y a intérêt personnel, c'est celui des promoteurs du projet qui, selon les chiffres avancés, devraient se partager les bénéfices d'une opération à CHF 180'000'000.-. Il rappelle que plus de 49% des votants ont refusé ces projets.

M. Martin ZWAHLEN dit qu'il y a des problèmes pour l'accès au site internet de la Commune.

M. Cyril DUC demande pourquoi les procès-verbaux des séances ne sont pas accessibles à l'entier de la population.

Le Président répond que les procès-verbaux approuvés le seront prochainement.

M. Martin ZWAHLEN dit avoir trouvé sur le site internet de la commune des informations qui concernent l'année précédente.

M. Eric LINN répond que cette information reste valable pour l'année en cours car les subventions en suspend ont été payées, ce qui a fortement fait diminuer le fonds.

Mme Catherine RODRIGUES approuve que les procès-verbaux soient rendus publics et ajoute que sur l'article du journal de Morges cité plus haut, elle n'a pas la même lecture que M. Gérard ROBIN et trouve que M. Salvatore GUARNA s'est bien exprimé dans le journal.

Le Président clôt la séance à 21 h. 30.

Le Président

  
Christian MONGENET



La Secrétaire

  
Monique ROBIN